

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 330

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'état d'urgence est prorogé, à compter du 2 novembre 2017, jusqu'au 1^{er} novembre 2018.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état d'urgence a été prorogé jusqu'au 1^{er} novembre prochain par la loi du 11 juillet 2017 ; or, compte tenu de la persistance de la menace et donc de l'inadéquation du projet de loi soumis à notre examen, le présent amendement propose de le proroger pour une année supplémentaire.